

Choisir le bon emplacement pour créer son entreprise

Description

Choisir le bon emplacement pour la [création de l'entreprise](#), c'est l'une des étapes primordiales que le futur entrepreneur doit accomplir pour pouvoir se lancer. Il optimisera les chances de réussite de son projet en prenant au sérieux cette démarche. Avant d'opter pour un lieu en particulier, il convient de connaître les critères de choix essentiels. Ils peuvent varier en fonction de la nature de l'activité exercée.

[Créer mon entreprise en ligne](#)

Pourquoi choisir le bon emplacement pour créer son entreprise est-il important ?

Pour diverses raisons, il est important de choisir le bon emplacement pour la création de l'entreprise. Pour crédibiliser son activité, le futur entrepreneur a généralement tout intérêt à installer son [siège social](#) dans un quartier d'affaires. Mais il devra aussi **prendre en considération le secteur dans lequel il évolue**. D'autre part, il faudra qu'il tienne compte du budget qu'il peut allouer au projet. Il en est de même pour le lieu d'exercice.

D'ailleurs, l'emplacement ne pouvant pas être facilement changé, il ne doit pas être choisi n'importe comment. Si le fondateur de l'entreprise compte louer un local, il devra s'engager sur plusieurs années. Un bon choix **peut lui permettre de rentabiliser l'activité de manière plus rapide**. En règle générale, le lieu choisi a beaucoup d'influence sur :

- Les prix des produits ou des services ;
- Le type de clientèle ;
- Le loyer.

Pour attirer et garder les clients, il ne suffit alors pas de :

- Trouver le prix adéquat ;
- Soigner le service ou le produit proposé.

Il est tout aussi important de **choisir l'emplacement idéal** pour la création de son

entreprise que de :

- Faire des offres promotionnelles ;
- Innover ;
- Lancer des campagnes publicitaires.

Quels sont les critères de choix ?

En choisissant l'emplacement idéal, il est impératif de **prendre en compte un certain nombre de critères** parmi lesquels on distingue :

- La zone d'implantation ;
- La visibilité ;
- La clientèle ;
- Le flux de mobilité ;
- L'accessibilité ;
- La concurrence ;
- La configuration et la superficie ;
- Les avantages fiscaux ;
- Le prix ;
- Les données démographiques.

Selon l'activité menée, il peut être particulièrement important de considérer la visibilité et le type de la zone où l'on compte s'installer. Par exemple, une boutique de prêt-à-porter devrait s'implanter dans le centre-ville tandis qu'**il serait préférable d'ouvrir une usine en périphérie**.

En effet, si par exemple, vous souhaitez [ouvrir un commerce de proximité](#), il vous faudra choisir un emplacement stratégique, notamment en ville ou proche de quartier résidentiels, pour vous construire une base clientèle.

Bon à savoir : il est tout à fait possible d'utiliser une même adresse pour le siège social et le lieu d'exercice de l'entreprise.

Pour la plupart des activités, il est toujours conseillé de **choisir un emplacement qui rapproche de la clientèle**. Pour certaines, il est même recommandé d'opter pour un lieu où de nombreux concurrents sont déjà installés. Mais dans la majorité des cas, mieux vaut s'en éloigner si l'on veut réussir à se développer de manière plus simple et rapide.

En choisissant l'emplacement de sa future entreprise, une personne doit **opter également pour un lieu facilement accessible**

aux fournisseurs et aux clients. Si une personne souhaite [créer un label indépendant](#), il devrait choisir un lieu proche et accessible des artistes. Il est conseillé de prendre en compte les accès routiers et les possibilités de stationnement. Il faut aussi que l'endroit choisi permette de respecter les règles de sécurité applicables aux commerces.

Par ailleurs, l'entrepreneur doit choisir un **emplacement à la fois abordable et attractif** lors de son lancement. Le budget consacré au local est souvent restreint au démarrage de l'activité. Il faudra prendre en compte tous les coûts liés à la propriété, dont ceux engendrés par la rénovation par exemple. Il est bon de noter aussi que certaines zones, telles que les ZFU, octroient des avantages fiscaux aux entreprises.

Dans tous les cas, il est également toujours **plus sage de demander l'avis d'autres personnes, voire d'effectuer des recherches sur l'histoire du lieu** avant d'arrêter son choix sur un emplacement particulier.

À noter : selon l'activité, certains critères de choix peuvent avoir plus d'importance que d'autres.

Pour le **siège social**, l'entrepreneur a le choix entre un local professionnel, un centre d'affaires, une pépinière d'entreprise ou encore une société de domiciliation. Au départ, il a même la possibilité de domicilier son entreprise à son adresse personnelle.

La **pépinière d'entreprise** convient surtout aux projets qui demandent un certain temps de développement. Elle permet de bénéficier temporairement d'un loyer faible, tout en disposant de locaux meublés. Notons qu'elle n'est pas adaptée à certaines activités, telles que :

- Le négoce ;
- La vente au détail.

En choisissant un **local professionnel**, le futur entrepreneur a le choix entre l'achat et la location de locaux. L'acquisition nécessite un investissement important. Il est rare que les entrepreneurs choisissent cette option en phase de démarrage.

La [domiciliation de l'entreprise chez soi](#) est par ailleurs une **solution qui s'offre à l'entrepreneur qui n'a pas de clients à accueillir**. Cependant, son adresse personnelle sera connue de toutes les parties prenantes.

D'autre part, en faisant appel à une **société de domiciliation**, il est possible de choisir une adresse prestigieuse et d'effectuer un choix en fonction de son budget. De plus, cette option permet de profiter de services annexes, comme la réception

d'appels téléphoniques.

En mettant en place son entreprise en **centre d'affaires**, l'entrepreneur dispose également d'un bureau équipé. Cette option intéresse particulièrement les petites entreprises de services. Elle leur permet de choisir la surface et la durée de l'installation à leur convenance. En principe, elle est surtout destinée à celles qui proposent des [prestations de service](#).

Quel choix d'emplacement pour les prestataires de services ?

Choisir l'emplacement pour la création d'entreprise **a surtout de l'importance pour le prestataire de service, dont le développement de la clientèle dépend de la visibilité** de sa vitrine. Il faut qu'il choisisse un lieu qui attire facilement l'œil de nombreux passants. L'idéal serait même de s'installer auprès de ses clients potentiels s'ils sont regroupés par exemple dans une zone industrielle.

En revanche, le choix de l'emplacement n'est pas particulièrement important pour le prestataire de service qui n'emploie pas de salariés et qui doit se déplacer chez ses clients pour exercer son activité. Dans ce cas, il suffit d'**utiliser son propre domicile comme siège social**.

Quel choix d'emplacement pour les activités de négoce ?

L'accessibilité fait partie des critères de choix les plus importants pour l'entrepreneur qui exerce des activités de négoce. En effet, s'il [crée une entreprise de négoce](#), il doit choisir un endroit suffisamment accessible pour permettre à ses fournisseurs d'effectuer les livraisons dans de bonnes conditions.

Afin de diminuer les temps de livraison, les entreprises spécialisées dans la commercialisation et l'échange de biens et de services doivent opter pour un emplacement qui se trouve **à proximité des grands axes routiers si elles proposent de livrer les produits** auprès des clients.

Quel choix d'emplacement pour les activités de vente de détail ?

Outre l'accessibilité, **la visibilité compte parmi les critères de choix essentiels** pour les commerçants qui exercent leurs activités en boutique. Pour optimiser leurs chances de succès, certains doivent privilégier les zones commerciales. C'est par exemple le cas pour les :

- Bijouteries ;
- Magasins de prêt-à-porter ;
- Opérateurs de téléphonie mobile.

Quelles sont les aides fiscales en fonction du choix de l'emplacement de l'entreprise ?

Comme cité précédemment, certaines zones géographiques permettent d'obtenir des aides fiscales intéressantes pour un entrepreneur. Ces avantages peuvent prendre la forme d'une **exonération temporaire** de :

- Contribution économique territoriale ;
- Impôt sur les bénéfices.

Parmi **les zones d'implantation qui peuvent permettre d'obtenir des avantages fiscaux**, on retrouve les :

- ZRR ou Zones de revitalisation rurale ;
- ZFU ou Zones franches urbaines ;
- ZAFR ou Zones d'aide à finalité régionale.

Comment trouver l'emplacement idéal pour créer son entreprise ?

Pour déterminer la stratégie d'implantation la plus pertinente, il est avant tout essentiel de tenir compte de la nature de l'activité de son entreprise. Il est tout aussi important de réaliser une [étude de marché](#), qui donne à l'entrepreneur la possibilité entre autres, de :

- Vérifier la présence d'une clientèle dans la zone ciblée ;
- Identifier les concurrents existant dans le secteur.

Pour trouver le lieu idéal, il faudra penser également à comparer les atouts de chaque

emplacement disponible. Grâce à cette démarche, le futur entrepreneur pourra **choisir celui qui lui permettra le mieux d'optimiser le développement de son activité.**

FAQ

Quelles sont les principales qualités d'un bon emplacement commercial ?

En principe, un bon emplacement commercial doit être à la fois :

- Visible ;
- Facilement accessible ;
- Abordable.

Selon la nature de l'activité exercée, il peut être situé près des concurrents ou non. Mais dans la plupart des cas, il est préférable qu'il se trouve à proximité des clients potentiels.

Où s'effectue la recherche d'un emplacement pour la création d'une entreprise ?

Pour trouver un local commercial, il est possible d'effectuer une recherche sur Internet. L'entrepreneur peut également :

- Passer par une agence immobilière ;
- Contacter les CCI ou chambres de commerce et d'industrie ;
- Contacter les chambres de métiers ;
- Consulter des journaux d'annonces ;
- Se renseigner auprès de la mairie.

Quelles sont les principales conditions pour bien choisir l'emplacement d'un magasin ?

En plus de l'accessibilité, le flux piéton figure parmi les principaux critères de choix de l'emplacement d'un magasin. Il est préférable de choisir un lieu où de nombreux passants doivent passer quotidiennement. Il faut également qu'ils soient susceptibles d'être intéressés par les produits proposés dans la boutique.